

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2026 : DELIBERATION N° 52**

**Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée**  
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE  
☎:03.27.53.76.01  
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 23 avril 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18h00**

**Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS** : Arnaud DECAGNY - Jeannine PAQUE - Nicolas LEBLANC - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Bernadette MORIAMÉ - Denis DEJARDIN - Myriam BERTAUX - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Boufeldja BOUNOUA - Annie SEOUDI - André PIEGAY - Florence GALLAND - Antoine WAVRIN - Annick LEBRUN - Azzedine ZEKHNINI - Lucie AUQUIERT - Djilali HADDA - Malika TAJDIRT - Julien COURTIN - Nadia AOUDJ - Frédéric BENAZET - Patrica POLET - Saïd BELHADJODJA - Marie-Charles LALY - Julien TAVERNE - Jean-Pierre ROMBEAUT - Sylvie FUENTES - Fabrice DE KEPPEL - Liliane CATERINA - Nordine AÏT BARKA - Abdoullah BOUGHAZI - Mélodie MERLIN - Jean-Claude MAIRESSE

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Marie-Charles LALY pouvoir à Annick LEBRUN - Mélodie MERLIN pouvoir à Abdoullah BOUGHAZI

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Antoine WAVRIN

**OBJET : Autorisation de signature de la programmation 2026 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine modifiée par la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023,

Vu les décrets :

- n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et son annexe,

Vu l'annexe du décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015, rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu la circulaire du 31 août 2023 NOR TREB2322581C du Secrétaire d'État chargé de la ville, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le courrier de madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances daté du 11 janvier 2024 relatif à la géographie prioritaire actualisée entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération n° 2023.01515 du Conseil Régional en date du 5 octobre 2023 relative au cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville 2024-2030,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) :

- n° 4086 du 20 mars 2024 relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville,
- n° 4087 du 20 mars 2024 du Conseil Communautaire de la CAMVS relative à l'adoption du contrat de ville 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 40 du 26 mars 2024 relative à l'autorisation de signature du contrat de ville 2024-2030,
- n° 24 du 29 avril 2026 de la ville adoptant le budget primitif 2026,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Sports, culture, patrimoine, associations, santé, jeunesse, éducation, périscolaire, démocratie participative, handicap, politique de la ville, aînés » en date du 23 avril 2026,

Considérant que les 3 orientations du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) s'adressant aux populations les plus fragiles du territoire, dont un cadre stratégique sur la base d'un diagnostic partagés s'est décliné autour de trois grandes ambitions :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale,
- Accompagner à l'émancipation individuelle et collective dans un contexte socio-économique dégradé,
- Développer la capacité d'agir des citoyens,

Considérant que les crédits spécifiques en matière de politique de la Ville sont répartis entre les dispositifs suivants :

- Programme de réussite éducative (PRE),
- Dispositif atelier santé ville (ASV),
- Fonds interministériel de la Prévention et de la Délinquance (FIPD),

Que les projets proposés doivent respecter les quatre piliers du contrat de ville à savoir :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- L'emploi et le développement économique,
- La citoyenneté et les valeurs de la République,

Considérant que la signature du contrat de ville 2024-2030 a eu lieu le 25 avril 2024,

Considérant en l'espèce, que par courrier du 11 janvier 2024 susvisé, Madame la Préfète à l'égalité des chances a confirmé que la ville de Maubeuge compte quatre quartiers prioritaires de la Ville (QPV) avec des évolutions de contour par rapport à la géographie initiale,

Qu'en conséquence en application du décret n°2023-1314 susvisé et des évolutions de contour par rapport à la géographie initiale précisée par Madame la Préfète, la Ville de Maubeuge compte quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Considérant que la programmation unique 2026 pour la commune de Maubeuge a été enregistrée en janvier 2026,

Considérant que cette programmation a fait l'objet d'une instruction multi partenariale (présentation et échanges avec les conseillers citoyens, les partenaires et les élus) en Comité de Pilotage Politique de la Ville à la CAMVS le 3 décembre 2025,

Que la programmation unique 2026 Politique de la Ville, appel à manifestation d'intérêt « A.M.I » de la CAMVS, concernent les quartiers suivants :

- Pont de Pierre,
- Sous le Bois - Montplaisir,
- Provinces Françaises - De Joyeuse,
- L'Épinette,

Considérant qu'un co-financement est prévu entre la Ville, l'État et la Région selon des règles de répartition financière propres à chaque dispositif,

Considérant que les actions à financer sur la programmation 2026 sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dispositif	Coût total prévisionnel de l'action	Participation prévisionnelle commune sollicitée	Participation État et/ou région validée en décembre 2026	Participation prévisionnelle droit commun
ACSM Provinces Françaises	Bidouille Café	Il permettra à celui qui a peu de réparer son bien pour le voir perdurer.	Tout Public	CV	53 242€	8000€	8000€	37 742€
ACSM Fraternité	Coopérative Jeunesse Service	Les jeunes se rassemblent afin de créer leur emploi d'été en proposant différents services aux entreprises et aux particuliers du territoire.	16 à 22 ans	CV	48 146€	8 000€	8 000€	32 146€
ACSM Fraternité	Séjour de cohésion	L'objectif est d'encourager les initiatives et le travail d'équipes, prendre des décisions ensemble en respectant les choix de chacun.	11 à 13 ans 14 à 17 ans	CV	21 953€	6 000€	6 000€	9 953€
ACSM Fraternité	Le Chal'heureux	Faire vivre un restaurant solidaire en plein cœur de Sous-le-Bois.	Tout public	CV	56 479	17 500€	17 500€	21 479€
ACSM Épinette	Terrain d'aventure	Lutter contre le gaspillage alimentaire, sensibiliser et éduquer les citoyens sur la gestion durable des ressources.	Tout public issu des quartiers prioritaires	CV	127 659€	15 000€	17 000€	95 659€
ACSM Épinette	Jeunes en action	Redonner confiance aux jeunes. Stimuler la participation active des adolescents en les accompagnant dans la conception et la réalisation de leurs propres projets. Favoriser l'ouverture sur l'extérieur via des sorties culturelles, sportives et éducatives hors de leur quartier. Promouvoir l'accès aux activités sportives et culturelles dès le plus jeune âge.	Les jeunes	CV	24 018€	6 000€	6 000€	12 018€

ACSM Épinette	L'art qui récupère	Inciter les jeunes à les reconnecter aux quartiers à travers l'art et la conscience écologique. Mise en place d'ateliers créatifs.	7 à 12 ans et Familles	CV	11 772	<b>3 000€</b>	5 000€	3 772€
Les Compagnons bâtisseurs	Accompagner la lutte contre la précarité énergétique en donnant le pouvoir d'agir aux habitants	L'action vise à améliorer les conditions de vie des habitants en agissant à la fois sur l'habitat, le cadre de vie et le lien social, dans une démarche participative associant directement les habitants.	Logement sociale en QPV	CV	157 584€	<b>8 000€</b>	REG: 25 000€ ÉTAT: 8 000€	116 584€
Le Fil	Les géants	Favoriser la lutte contre les discriminations. La marche aura lieu au centre-ville de Maubeuge. Plusieurs Podcasts seront réalisés sur la base de témoignages des habitants des quartiers sur les discriminations qu'ils subissent.	Tout Public	CV	9 000€	<b>1 500€</b>	5 000€	2 500€
Le laboratoire des Histoires	Plus tard, je me vois ...	Il souhaite travailler avec 2-3 structures implantées dans différents quartiers de la Ville. Ce travail prendra la forme de la mise en place de 3 cycles de 9 séances de pratique de l'écriture créative et de séances d'atelier de photographie.	A partir de 15 ans	CV	29 780€	<b>1 500€</b>	6 000€	22 280€
Association Jeunesse Avenir	Séjour déconnecté et décrochage scolaire	Séjour à Wimereux. Une semaine d'activités sportives pour favoriser la cohésion de groupe et les visites culturelles.	14 jeunes collégiens	CV	25 200€	<b>8 000€</b>	8 000€	9 200€
Secteur 7	Chroma	Renforcer la cohésion sociale à travers l'art.	A partir de 6 ans	CV	48 300€	<b>12 000€</b>	12 000€	24 300€
Secteur 7	Street Contest	C'est une rencontre urbaine culturelle avec plusieurs animations au programme	A partir de 9 ans	CV	30 000€	<b>10 000€</b>	10 000€	10 000€
Caisse des Écoles	Coordinateur PRE	La mise en place d'un PRE nécessite une personne dotée de compétences en termes de pilotage, d'administration et de gestion du dispositif	2 à 16 ans	PRE	69 000€	<b>19 150€</b>	44 850€	5 000€
Caisse des Écoles	Bien être et bien vivre	Proposer des parcours adaptés aux besoins des enfants et de leur famille suite à des difficultés observées	2 à 16 ans	PRE	30 400€	<b>7 600€</b>	19 760€	3 040€
Caisse des Écoles	Référent PRE	Le référent familles du PRE met en œuvre le dispositif de Réussite Éducative destiné aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans en situation de fragilité. Il /elle intervient en lien avec le coordo PRE sur les actions de soutien autour de l'enfant et de sa famille, en lien avec un réseau pluridisciplinaire de partenaires (écoles, services sociaux, santé, associations...)	2 à 16 ans	PRE	44 000€	<b>13 860€</b>	25 740€	4 400€
Caisse des Écoles	Coup de pouce CLA	Offre d'activités langagières structurées chaque soir pendant 1h après l'école. 7 écoles maternelles en QPV.	10 enfants de Grande Section	PRE	27 000€	<b>4 250€</b>	11 050€	11 700€
Caisse des Écoles	Coup de pouce CLEM	Favoriser l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et renforcer la confiance et leur motivation à apprendre	Enfant de CP	PRE	13 000€	<b>1 250€</b>	3 250€	8 500€
Caisse des Écoles	Sports et devoirs	Accompagner à la scolarité et découvrir des activités culturelles et sportives	32 enfants de CP/CE1	PRE	14 000€	<b>3 500€</b>	9 100€	1 400€
ASCM Fraternité	Projets d'Initiatives Citoyennes (PIC)	Dispositif permettant de soutenir des actions relevant des dynamiques de participation effective des habitants dans les QPV	Tout public	REG F	20 000€	<b>10 000€</b>	REG: 10 000€	0€
Secteur 7	Nos Quartiers d'Été	Impliquer les habitants durant la période estivale aux animations culturelles et sociales	Tout public	NQE	32 000€	<b>16 000€</b>	REG: 13 000€	3 000€

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité,**

- Valide les actions de la programmation 2026 de l'Appel à Manifestation selon le tableau sus présenté pour un montant total de 180 110 € pour la Ville de Maubeuge.
- Autorise le versement des subventions susvisées.
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents et avenants afférents.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

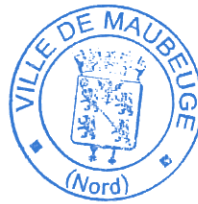
**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Secrétaire de séance**



**Antoine WAVRIN**

**Le Maire de Maubeuge**



**Arnaud DECAGNY**